

# Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

## FORMATION A L'EXPERTISE AUPRÈS LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES – NIVEAU 2

### ▪ Objectifs de la formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux architectes qui ont abordé l'expertise dans le cadre de la justice administrative et qui souhaite en approfondir les fondamentaux au regard des principes directeurs du procès en s'appuyant sur le code de justice administrative et ses règles de procédure. Cette formation permettra de préparer le dossier de demande de réinscription sur la liste des experts près une Cour d'appel administrative, dont le délai de dépôt est fixé au 15 septembre. Une attestation de **7h de formation** est délivrée à l'issue de la manifestation.

### ▪ Publics visés

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâti,... pratiquant l'expertise depuis plusieurs années, souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel.
- Expert inscrit au tableau des experts judiciaires auprès des juridictions civiles et souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel.
- Avocats spécialisés en droit de la construction ou désirant le devenir.

### ▪ Dates et lieu de la prochaine formation

**Dates** : Le jeudi 14 juin 2018, 9h30 à 13 h – 14h à 18h (7 heures de formation)

**Lieu** : PARIS 10<sup>e</sup> (adresse exacte sera précisée ultérieurement)

### ▪ Le programme

- Conditions de réinscription sur la liste
- Désignation de l'expert et acceptation de la mission
- Particularités des expertises auprès les juridictions administratives
- Production de l'expert (notes aux parties, pré-rapport, rapport définitif)
- Extensions de missions et conditions d'intervention des sapiteurs
- Référé constat ou préventif
- Procédure de péril ou Immeuble Menaçant Ruine
- Dépôt du rapport et règlement des honoraires

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS  
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)

■ **Coût et prise en charge de la formation :**

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2018 :**

**Gratuit, régler 30 € pour le repas et les pauses**

- **Personne ayant suivi la formation initiale à l'expertise judiciaire au CNEAF : 150 € ttc.**  
(Préciser la date)

- **Autres : 300 € ttc.**

Le déjeuner est inclus et est pris sur place.

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,  
Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

■ **Modalités d'inscription**

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La demande d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée (avec la photo).  
Vous recevrez, par courriel, un devis nominatif, une convention de stage et le programme détaillé.
- Un curriculum vitae sommaire (non obligatoire pour les membres du CNEAF).

2. Retourner le dossier complet. Pièces à joindre à votre dossier :

- La demande d'inscription (p 3/3) dûment complétée, avec 2 photos.
- Excepté pour les membres du CNEAF : Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae sommaire si, non envoyé précédemment.
- La convention signée.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale avec le règlement à l'adresse suivante :  
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français  
Ancien Couvent des Récollets  
148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)

**Collège National des Experts Architectes Français**

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS  
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**Jeudi 14 juin 2018 à PARIS**  
**FORMATION À L'EXPERTISE auprès les**  
**JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - NIVEAU 2**

À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :  
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession : .....

Etes-vous ?  En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction : .....

Nom de l'entreprise : .....

Expert inscrit sur une liste d'experts :  oui  non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de : .....

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de : .....

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2018

Chèque de 30 € n° ..... Banque : .....

Ayant suivi la formation initiale au CNEAF le .....

Chèque de 150 € n° ..... Banque : .....

Autre : Chèque de 300 € n° ..... Banque : .....

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪  FIF PL  autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

**Collège National des Experts Architectes Français**

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS  
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com)